

DIFFÉRENT PERFORMANT PRÉSENT

RAPPORT ANNUEL 2007



Desjardins
Capital

Conjuguer avoirs et êtres

ANALYSE PAR LA DIRECTION

Nous avons le plaisir de vous livrer le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Ce rapport porte sur la situation financière et les résultats financiers de Capital Desjardins inc.

Capital Desjardins inc. (la « Société ») est une filiale à part entière de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « Fédération ») et a le mandat d'émettre des titres sur les marchés financiers pour ensuite investir le produit de ces émissions dans des billets subordonnés émis par les caisses membres de la Fédération.

Les états financiers compris dans ce rapport ont été préparés suivant les principes comptables généralement reconnus du Canada et tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Le 1^{er} janvier 2007, la Société a adopté les nouvelles normes de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) intitulées « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855), « Couvertures » (chapitre 3865) et « Résultat étendu » (chapitre 1530). La note 2 aux états financiers présente de façon détaillée les impacts de ces nouvelles normes sur les états financiers.

En accord avec ces nouvelles normes, les frais juridiques et les autres dépenses associés à l'émission des obligations de premier rang présentés auparavant sous la rubrique « Frais reportés » au bilan sont maintenant capitalisés au coût des obligations. Ces frais sont ensuite amortis suivant la méthode du taux effectif sur la durée non rachetable de l'émission, cette dépense étant maintenant comptabilisée au poste des intérêts sur obligations de premier rang.

BILAN

(en milliers de dollars)

Situation financière

Au 31 décembre 2007, l'actif total de la Société s'établit à 760 599 \$, comparativement à 1 265 383 \$ au 31 décembre 2006. Les actifs de la Société sont composés principalement de billets subordonnés émis par les caisses Desjardins dont le solde atteint 750 000 \$ au 31 décembre 2007 comparativement à 1 250 000 \$ à la même date en 2006. La baisse de l'actif total de 504 784 \$ résulte essentiellement du rachat, le 1^{er} juin 2007, des billets subordonnés série B émis par les caisses Desjardins au montant de 500 000 \$.

Au 31 décembre 2007, les billets subordonnés des caisses Desjardins se détaillent comme suit :

- Des billets subordonnés série C, émis par les caisses Desjardins au montant de 300 000 \$, échéant le 1^{er} juin 2017, portant intérêt au taux annuel de 6,502 %, payable par versements semestriels égaux pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,05 %, payable trimestriellement pour les cinq années suivantes. La Société peut, à son gré, exiger l'encaissement en tout ou en partie des billets subordonnés dans le but de rembourser par anticipation les obligations de premier rang série C. Toutefois, pour tout

remboursement avant le 1^{er} juin 2012, la Société devra obtenir l'approbation préalable de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »). Les intérêts courus sont de 1 683 \$ au 31 décembre 2007.

- Des billets subordonnés série D, émis par les caisses Desjardins au montant de 450 000 \$, échéant le 17 mars 2014, portant intérêt au taux annuel de 4,117 %, payable par versements semestriels égaux pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,05 %, payable trimestriellement pour les cinq années suivantes. La Société peut, à son gré, exiger l'encaissement en tout ou en partie des billets subordonnés dans le but de rembourser par anticipation les obligations de premier rang série D. Toutefois, pour tout remboursement avant le 17 mars 2009, la Société devra obtenir l'approbation préalable de l'Autorité. Les intérêts courus sont de 5 301 \$ au 31 décembre 2007.

Les passifs de la Société sont composés principalement d'obligations de premier rang pour un montant de 747 794 \$ au 31 décembre 2007 comparativement à 1 250 000 \$ à la clôture de l'exercice précédent. Cette diminution de 502 206 \$ provient essentiellement du remboursement le 1^{er} juin 2007 des obligations de premier rang série B au montant de 500 000 \$.

Au 31 décembre 2007, les obligations de premier rang se détaillent comme suit :

- Des obligations de premier rang série C, totalisant 298 512 \$ (valeur nominale de 300 000 \$), portant intérêt au taux annuel de 6,322 %, payable par versements semestriels égaux pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1 %, payable trimestriellement pour les cinq années suivantes et venant à échéance le 1^{er} juin 2017. La Société peut, à son gré, les rembourser par anticipation. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés. Les intérêts courus à l'égard de celles-ci sont de 1 581 \$ au 31 décembre 2007.
- Des obligations de premier rang série D, totalisant 449 282 \$ (valeur nominale de 450 000 \$), portant intérêt au taux annuel de 3,887 %, payable par versements semestriels égaux pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1 %, payable trimestriellement pour les cinq années suivantes et venant à échéance le 17 mars 2014. La Société peut, à son gré, les rembourser par anticipation. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés. Les intérêts courus à l'égard de celles-ci sont de 5 005 \$ au 31 décembre 2007.

Sources de financement

À la suite de l'émission d'un prospectus simplifié en date du 30 mai 2006, la Société bénéficie d'un programme d'emprunt permanent sur le marché canadien lui permettant d'émettre des obligations de premier rang pour un montant maximal de 2 000 000 \$. Ce programme d'une durée de 25 mois vient à échéance en juin 2008.

Agences de notation

La Société, émettrice du Mouvement Desjardins, bénéficie de cotes de crédit avantageuses des agences de notation, ces cotes étant parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes. Les agences de notation reconnaissent en effet la très forte capitalisation du Mouvement Desjardins, la stabilité de ses excédents, sa grande prépondérance à l'intérieur de ses marchés locaux et la qualité de ses actifs.

Cotes de crédit de Capital Desjardins inc.

AGENCE DE NOTATION	COTE
Standard & Poor's	A+
Moody's Investors Service	Aa2
Dominion Bond Rating Service	AA (Basse)

ANALYSE DES RÉSULTATS

(en milliers de dollars)

Comparaison des quatrièmes trimestres de 2007 et de 2006

Pour le quatrième trimestre de 2007, la Société affiche un bénéfice net de 119 \$ comparativement à 170 \$ pour la même période de l'année précédente. Ce repli de 51 \$ est principalement attribuable à la diminution du revenu net d'intérêt et à des honoraires professionnels plus élevés qu'au trimestre comparable de 2006.

Le revenu net d'intérêt du quatrième trimestre de 2007 est en baisse de 514 \$ par rapport au trimestre précédent en raison de la diminution des revenus d'intermédiation financière occasionnée par le remboursement de la série B au montant de 500 000 \$ le 1^{er} juin 2007. Ce revenu d'intermédiation financière provient de l'écart de taux d'intérêt établi pour les billets subordonnés et le taux associé aux obligations de premier rang et sert à financer les coûts d'exploitation de la Société. Enfin, le reclassement le 1^{er} janvier 2007, de l'amortissement des frais reportés de la rubrique des frais autres que d'intérêt à celle des frais d'intérêt sur obligations a accentué la compression du revenu net d'intérêt.

Comparaison des résultats de 2007 et de 2006

La Société a terminé son année financière au 31 décembre 2007 avec un bénéfice net de 372 \$ comparativement à 328 \$ pour la même période de 2006, soit une augmentation de 44 \$. Le revenu net d'intérêt est en baisse de 1 927 \$ par rapport à l'année précédente en raison du remboursement de la série B au montant de 500 000 \$ le 1^{er} juin 2007, ainsi que du reclassement, le 1^{er} janvier 2007, de l'amortissement des frais reportés de la rubrique des frais autres que d'intérêt à celle des frais d'intérêt sur obligations.

Une charge d'impôts sur les bénéfices moindre que celle comptabilisée en 2006, où un ajustement avait été requis aux impôts futurs, de même qu'une diminution de la charge d'amortissement des frais reportés ont permis d'atténuer l'impact de la réduction du revenu net d'intérêt sur le bénéfice net de l'exercice.

CONVENTIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les principales conventions comptables sont décrites à la note 2 de la page 11 à la section des notes afférentes aux états financiers.

Modifications comptables futures

En décembre 2006, l'ICCA a publié des nouvelles normes comptables intitulées « Informations à fournir concernant le capital » (chapitre 1535), « Instruments financiers – informations à fournir » (chapitre 3862) et « Instruments financiers – présentation » (chapitre 3863) qui s'appliqueront à la Société à compter du 1^{er} janvier 2008. Les principales exigences de ces normes sont décrites à la note 3.

GOUVERNANCE FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de Capital Desjardins inc., considérant l'importance de maintenir un environnement de contrôle interne structuré leur permettant de répondre aux attentes du marché et de leurs clients, ont à se conformer à certaines exigences découlant de la réglementation définie dans la Loi de 2002 et portant sur l'obligation d'information continue, la surveillance des vérificateurs externes, l'attestation de l'information financière et les comités de vérification.

En se basant sur les meilleures pratiques de l'industrie, le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société ont conçu ou fait concevoir des contrôles et des procédures de communication de l'information financière qui sont supportés notamment par le processus d'attestation périodique de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires. L'ensemble de l'information recueillie au cours du processus de gouvernance financière est revu trimestriellement et annuellement par les membres du comité de divulgation de la Société et par les membres du comité de vérification de la Société, ces derniers exerçant un rôle de premier plan quant à la surveillance et l'appréciation de l'adéquation des contrôles et procédures de communication de l'information financière.

Au 31 décembre 2007, selon le cadre de contrôle reconnu COSO⁽¹⁾, une évaluation a été effectuée par la direction de Capital Desjardins relativement à l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information financière de la Société.

Compte tenu des limites inhérentes à tout système de contrôle, la direction de la Société reconnaît que les contrôles et procédures de communication de l'information ne peuvent prévenir ni détecter toutes les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. Cependant, sur la foi des travaux d'évaluation effectués, le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société ont attesté que les contrôles et procédures de communication de l'information permettent d'assurer que l'information, devant être communiquée dans les documents déposés ou présentés en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières, est consignée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par les règles et formulaires pertinents, fournissant ainsi aux investisseurs une information complète et fiable.

Comme pour l'évaluation des contrôles et des procédures de communication de l'information, l'évaluation de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière a été effectuée selon le cadre de contrôle COSO⁽¹⁾. Les travaux réalisés ont permis au chef de la direction et au chef de la direction financière d'attester avoir conçu ou fait concevoir sous leur supervision le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui fournit une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Enfin, la Société confirme que le contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui aurait raisonnablement pu le faire.

Guilbault Vargas Pimparé
Card Falcon Asselin Vieira
Minier Macedo Mansour
Mourad Lecault Shaw
Yves Dougherty Dubreuil
Frison Miles Lachapelle
Santerre Fullum Nantais
John Aquino Leahy Horne
Boillard Viola Charland
Morasse Deguzman Solis
Hains Stevenson Gilpin
Hains Sansoucy Tanguay Guy

Information additionnelle

On peut obtenir de l'information additionnelle sur Capital Desjardins inc., y compris la notice annuelle, sur le site « SEDAR » (www.sedar.com) et sur le site du Mouvement Desjardins (www.Desjardins.com).

Alban D'Amours

Président du conseil et chef de la direction

Jean-Guy Langelier

Directeur général

Monique F. Leroux, FCA, FCMA

Chef de la direction financière

Le 29 février 2008

(1) Committee of Sponsoring Organizations
of the Treadway Commission

RATIOS DE COUVERTURE PAR LE BÉNÉFICE

Le tableau suivant présente le calcul du ratio de couverture par le bénéfice de la Société et, à des fins d'illustration, celui du Mouvement des caisses Desjardins basé respectivement sur i) les intérêts sur les emprunts à long terme et ii) les intérêts sur le total des emprunts :

POUR LES PÉRIODES DE DOUZE MOIS TERMINÉES LES 31 DÉCEMBRE 2007 ET 2006

	Capital Desjardins inc. (en milliers de dollars)		Mouvement des caisses Desjardins (en millions de dollars)	
	2007	2006	2007	2006
Ratios bénéfice ou excédents / intérêts sur les emprunts à long terme				
(A) Intérêts sur les emprunts à long terme	36 550 \$	64 365 \$	62 \$	88 \$
(B) Bénéfice ⁽¹⁾ ou excédents ⁽²⁾	37 040	64 956	1 542	1 492
(C) Ratio de couverture par le bénéfice (B) / (A)	1,013 fois	1,009 fois	24,871 fois	16,955 fois
Ratios bénéfice ou excédents / intérêts sur le total des emprunts				
(A) Intérêts sur le total des emprunts	48 169 \$	64 442 \$	62 \$	88 \$
(B) Bénéfice ⁽³⁾ ou excédents ⁽⁴⁾	48 659	65 033	1 542	1 492
(C) Ratio de couverture par le bénéfice (B) / (A)	1,010 fois	1,009 fois	24,871 fois	16,955 fois

(1) Bénéfice de Capital Desjardins inc. avant intérêts sur les emprunts à long terme et impôts.

(2) Excédents du Mouvement des caisses Desjardins avant ristournes, intérêts sur les emprunts à long terme, part des actionnaires sans contrôle et impôts.

(3) Bénéfice de Capital Desjardins inc. avant intérêts sur le total des emprunts et impôts.

(4) Excédents du Mouvement des caisses Desjardins avant ristournes, intérêts sur le total des emprunts, part des actionnaires sans contrôle et impôts.

Le Mouvement des caisses Desjardins n'a pas cautionné les obligations de premier rang.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

RÉSULTATS

(non vérifiés, par trimestre, en milliers de dollars)

	2007				2006			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Revenu d'intérêt Frais d'intérêt	9 507 \$ 9 326	9 509 \$ 9 324	14 332 \$ 14 106	16 748 \$ 16 492	16 748 \$ 16 053	16 748 \$ 16 055	16 748 \$ 16 054	16 748 \$ 16 055
Revenu net d'intérêt Autres revenus Frais autres que d'intérêt	181 36	185 34	226 29	256 28	695 26	693 28	694 23	693 20
Bénéfice avant impôts Charge d'impôts sur les bénéfices (récupération)	122	118	86	164	167	179	72	173
Bénéfice net (perte nette)	119 \$	77 \$	63 \$	113 \$	170 \$	133 \$	(94) \$	119 \$

BILAN

(non vérifié, par trimestre, en milliers de dollars)

	2007				2006			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Actif Actif à court terme Billets subordonnés des caisses Desjardins Frais reportés	10 246 \$ 750 000 353	10 467 \$ 750 000 353	9 968 \$ 750 000 353	519 649 \$ 750 000 353	12 132 \$ 1 250 000 3 251	19 384 \$ 1 250 000 3 684	12 047 \$ 1 250 000 4 092	19 350 \$ 1 250 000 4 232
Total de l'actif	760 599 \$	760 820 \$	760 321 \$	1 270 002 \$	1 265 383 \$	1 273 068 \$	1 266 139 \$	1 273 582 \$
Passif et capitaux propres Passif à court terme Obligations de premier rang Emprunts Passif d'impôts futurs Capitaux propres	7 738 \$ 747 794 1 292 528 3 247	8 074 \$ 747 584 1 413 581 3 168	7 521 \$ 747 375 1 734 600 3 091	517 282 \$ 747 168 1 852 672 3 028	10 066 \$ 1 250 000 2 167 602 2 548	17 729 \$ 1 250 000 2 282 639 2 418	10 681 \$ 1 250 000 2 590 583 2 285	17 753 \$ 1 250 000 3 053 397 2 379
Total du passif et des capitaux propres	760 599 \$	760 820 \$	760 321 \$	1 270 002 \$	1 265 383 \$	1 273 068 \$	1 266 139 \$	1 273 582 \$

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À L'ACTIONNAIRE DE CAPITAL DESJARDINS INC.

Nous avons vérifié les bilans de Capital Desjardins inc. aux 31 décembre 2007 et 2006 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2007 et 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l / s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés

Québec (Québec)
Le 29 février 2008

BILAN

Au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	3 261 \$	2 677 \$
Intérêts courus et autres créances	6 985	9 455
	10 246	12 132
Billets subordonnés des caisses Desjardins, au coût (notes 4 et 5)		
Série B	—	500 000
Série C	300 000	300 000
Série D	450 000	450 000
	750 000	1 250 000
Frais reportés, au coût non amorti	353	3 251
Total de l'actif	760 599 \$	1 265 383 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIF		
Passif à court terme		
Intérêts courus et autres charges à payer	6 863 \$	8 878 \$
Partie à court terme des emprunts	875	1 188
	7 738	10 066
Obligations de premier rang (note 5)		
Série B	—	500 000
Série C	298 512	300 000
Série D	449 282	450 000
	747 794	1 250 000
Emprunts (note 6)	1 292	2 167
Passif d'impôts futurs	528	602
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 7)	1 010	1 010
Bénéfices non répartis	2 237	1 538
	3 247	2 548
Total du passif et des capitaux propres	760 599 \$	1 265 383 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration de Capital Desjardins inc.

Alban D'Amours
Président du conseil

Pierre Tardif
Vice-Président du conseil

ÉTAT DES RÉSULTATS

De l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Revenu d'intérêt		
Billets subordonnés des caisses Desjardins		
Série B	12 064 \$	28 960 \$
Série C	19 506	19 506
Série D	18 526	18 526
	50 096	66 992
Frais d'intérêt		
Obligations de premier rang		
Série B	11 959	27 760
Série C	19 249	18 966
Série D	18 040	17 491
	49 248	64 217
Revenu net d'intérêt	848	2 775
Autres revenus	127	97
Revenu total	975	2 872
Frais autres que d'intérêt		
Honoraires professionnels	280	237
Taxes sur le capital	62	74
Amortissement des frais reportés	—	1 746
Frais financiers et autres	143	224
	485	2 281
Bénéfice avant impôts	490	591
Charge d'impôts sur les bénéfices		
Impôts exigibles	356	59
Impôts futurs	(238)	204
	118	263
Bénéfice net de l'exercice	372 \$	328 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

De l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Solde au début de l'exercice	1 538 \$	1 250 \$
Incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables (note 2)	367	—
Bénéfice net de l'exercice	372	328
	2 277	1 578
Dividendes sur les actions ordinaires	40	40
	2 237 \$	1 538 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net de l'exercice	372 \$	328 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des frais reportés	—	1 746
Variation nette des intérêts courus et autres	455	(122)
Frais capitalisés sur les obligations	1 223	—
Impôts futurs	(238)	204
	1 812	2 156
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement d'obligations de premier rang, série B	(500 000)	—
Remboursements d'emprunts	(1 188)	(1 471)
Frais reportés capitalisés	—	(353)
Dividendes versés	(40)	(40)
	(501 228)	(1 864)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Rachat des billets subordonnés des caisses Desjardins, série B	500 000	—
Augmentation de la trésorerie		
Trésorerie au début de l'exercice	584	292
	2 677	2 385
Trésorerie à la fin de l'exercice	3 261 \$	2 677 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés	50 491 \$	64 452 \$
Impôts sur les bénéfices payés (recouvrés)	(3)	192

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

(Les chiffres présentés dans les tableaux des notes afférentes aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars, sauf indication contraire.)

Note 1

STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société, constituée selon la partie 1A de la *Loi sur les compagnies du Québec*, a pour objet d'émettre ses propres obligations de premier rang sur les marchés financiers puis, d'investir le produit de ces émissions dans des billets subordonnés émis par les caisses Desjardins.

Ces dernières sont régies par la Loi sur les coopératives de services financiers et affiliées à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, société mère de Capital Desjardins inc.

Note 2

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de revenus et de frais de l'exercice. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Instruments financiers

Le 1^{er} janvier 2007, la Société a adopté les nouvelles normes de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) intitulées « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855), « Couvertures » (chapitre 3865) et « Résultat étendu » (chapitre 1530). Les principales directives de ces normes sont décrites subséquemment.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : « Détenus à des fins de négociation » ; « Disponibles à la vente » ; « Détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances » en fonction de leurs caractéristiques ainsi que du but de leur acquisition. Quant aux passifs financiers, ils doivent être classés dans la catégorie « Détenus à des fins de négociation » ou dans la catégorie « Autres ». Les actifs et passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur. Par la suite, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation ainsi que les actifs financiers disponibles à la vente continuent d'être comptabilisés au bilan à la juste valeur. La variation de juste valeur de ceux détenus à des fins de négociation est comptabilisée aux résultats de la période tandis que la variation de juste valeur de ceux disponibles à la vente est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur décomptabilisation. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les passifs financiers non détenus à des fins de négociation sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux effectif.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés et, par la suite, amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux effectif sauf lorsque ces derniers sont classés dans la catégorie « Détenus à des fins de négociation », dans lequel cas ces coûts nécessitent d'être imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés.

Conventions utilisées par la Société

Les billets subordonnés des caisses Desjardins et les intérêts courus répondent à la définition « Prêts et créances » et sont donc classés dans cette catégorie. Ils sont par conséquent comptabilisés au coût.

Les obligations de premier rang sont classées dans la catégorie « Autres passifs ». Elles sont donc comptabilisées au coût après amortissement des coûts de transaction. Les coûts de transaction sont composés de frais engagés relatifs aux émissions de titres sur les marchés financiers. Ces frais sont amortis au taux effectif sur la durée non rachetable des émissions, soit en mai 2012 pour la série C et en mars 2009 pour la série D.

Résultat étendu

La Société n'a aucun élément à inclure dans l'état du résultat étendu.

Incidence de l'adoption des nouvelles exigences sur les instruments financiers

L'adoption de ces nouvelles normes comptables n'a entraîné aucun changement important aux politiques de gestion de risque de la Société. D'autre part, comme le prévoient les règles de transition, les montants des périodes antérieures n'ont pas été retraités à la suite de l'adoption de ces nouvelles normes.

L'incidence des ajustements de transition au 1^{er} janvier 2007, comptabilisée à l'état des bénéfices non répartis au montant de 367 \$, soit 531 \$ déduction faite des impôts afférents de 164 \$, découle des deux éléments suivants : a) l'ajustement des coûts de transaction amortis dorénavant selon la méthode du taux effectif plutôt que de façon linéaire, b) l'ajustement des frais reportés, composés des frais engagés pour le programme d'emprunt permanent. Ces derniers étaient, antérieurement au 1^{er} janvier 2007, amortis linéairement sur la durée du programme d'emprunt, soit 25 mois. Les nouvelles directives exigent maintenant que ces frais soient amortis selon la méthode du taux effectif, à compter de la date d'une prochaine émission de titres. Advenant qu'une nouvelle émission ne soit plus prévue à l'intérieur de la période de validité du prospectus, ces frais reportés seraient radiés au cours de la période alors en cours.

De plus, les frais de financement reportés associés aux obligations, qui totalisaient 2,9 M\$ au 31 décembre 2006, ont été reclasés après ajustement pour le taux effectif décrit ci-dessus, à l'encontre du solde des obligations auxquelles ils se rapportent.

Impôts sur les bénéfices

La Société comptabilise les impôts sur les bénéfices en utilisant la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliquent dans l'exercice au cours duquel les écarts sont censés se résorber.

Note 3

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

En décembre 2006, l'ICCA a publié des nouvelles normes comptables intitulées « Informations à fournir concernant le capital » (chapitre 1535), « Instruments financiers – informations à fournir » (chapitre 3862) et « Instruments financiers – présentation » (chapitre 3863) qui s'appliqueront à la Société à compter du 1^{er} janvier 2008. Le chapitre 1535 a pour objectif d'exiger la divulgation d'informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité. Il est à noter que les chapitres 3862 et 3863 remplaceront le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le chapitre 3863 reprend les normes de présentation contenues dans le chapitre 3861 sans modification. Le chapitre 3862 vise à informer les utilisateurs pour les aider à mieux comprendre

Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 2007.

et à évaluer l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et à la performance financière de l'entité, ainsi qu'à mieux évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et la façon de les gérer. Ces nouvelles normes visant spécifiquement la divulgation de l'information à fournir n'auront donc aucune incidence sur les résultats et la situation de la Société.

Note 4

BILLETS SUBORDONNÉS DES CAISSES DESJARDINS

Billets subordonnés, série B

Le produit des obligations de premier rang, série B avait été utilisé par la Société pour acheter des billets subordonnés des caisses, série B, au prorata de l'actif moyen de chaque caisse, pour un montant total de 500 M\$ échéant le 1^{er} juin 2012. Ces billets portaient intérêt à un taux annuel de 5,792 %. La direction a procédé au remboursement de ces billets le 1^{er} juin 2007.

Billets subordonnés, série C

Le produit des obligations de premier rang, série C a été utilisé par la Société pour acheter des billets subordonnés des caisses, série C, au prorata de l'actif moyen de chaque caisse, pour un montant total de 300 M\$ échéant le 1^{er} juin 2017. Ces billets portent intérêt à un taux annuel de 6,502 %, les intérêts étant payables par versements semestriels égaux pour les dix premières années, et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,05 %, les intérêts étant payables trimestriellement, pour les cinq années suivantes. La Société peut, à son gré, exiger l'encaissement en tout ou en partie des billets subordonnés dans le but de rembourser par anticipation les obligations de premier rang, série C. Toutefois, pour tout remboursement avant le 1^{er} juin 2012, la Société devra obtenir l'approbation préalable de l'Autorité.

Billets subordonnés, série D

Le produit des obligations de premier rang, série D a été utilisé par la Société pour acheter des billets subordonnés des caisses, série D, au prorata de l'actif moyen de chaque caisse, pour un montant total de 450 M\$ échéant le 17 mars 2014. Ces billets portent intérêt à un taux annuel de 4,117 %, les intérêts étant payables par versements semestriels égaux pour les cinq premières années, et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,05 %, les intérêts étant payables trimestriellement, pour les cinq années suivantes. La Société peut, à son gré, exiger l'encaissement en tout ou en partie des billets subordonnés dans le but de rembourser par anticipation les obligations de premier rang, série D. Toutefois, pour tout remboursement avant le 17 mars 2009, la Société devra obtenir l'approbation préalable de l'Autorité.

Note 5

OBLIGATIONS DE PREMIER RANG

Obligations de premier rang, série B

Aux termes d'une convention d'achat et revente intervenue le 9 mai 2002, la Société avait convenu d'émettre pour une contrepartie de 500 M\$ des obligations de premier rang, série B, échéant en juin 2012. Ces obligations portaient intérêt à un taux annuel de 5,552 %. Ces obligations étaient garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés série B, décrits à la note 4. La direction a procédé au remboursement de ces obligations le 1^{er} juin 2007.

Obligations de premier rang, série C

Aux termes d'une convention d'achat et revente intervenue le 9 mai 2002, la Société a convenu d'émettre pour une contrepartie de 300 M\$ (valeur comptable de 299 M\$ au 31 décembre 2007) des obligations de premier rang, série C, échéant en juin 2017. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 6,322 % pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1 %, pour les cinq années suivantes. La Société peut, à son gré, les rembourser. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés, série C décrits à la note 4. Elles comportent également certaines sûretés négatives, notamment des limites aux montants

d'emprunts supplémentaires que la Société peut contracter et l'interdiction de donner des nouvelles sûretés grevant les biens donnés en garantie.

Obligations de premier rang, série D

Aux termes d'une convention d'achat et revente intervenue le 9 mars 2004, la Société a convenu d'émettre pour une contrepartie de 450 M\$ (valeur comptable de 449 M\$ au 31 décembre 2007) des obligations de premier rang, série D, échéant en mars 2014. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 3,887 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1 %, pour les cinq années suivantes. La Société peut, à son gré, les rembourser. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés, série D décrits à la note 4. Elles comportent également certaines sûretés négatives, notamment des limites aux montants d'emprunts supplémentaires que la Société peut contracter et l'interdiction de donner des nouvelles sûretés grevant les biens donnés en garantie.

Note 6

EMPRUNTS

Emprunts à terme subordonnés auprès de la Caisse centrale Desjardins 6,25 %, remboursable par versements semestriels, comprenant le capital et les intérêts, au montant de 155 \$ jusqu'à l'échéance en juin 2012 4,06 %, remboursable par versements semestriels, comprenant le capital et les intérêts, au montant de 335 \$ jusqu'à l'échéance en mars 2009

Moins la partie à court terme

2007	2006
1 203 \$	1 780 \$
964	1 575
2 167	3 355
875	1 188
1 292 \$	2 167 \$

Les versements annuels en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices s'établissent à 875 \$ en 2008, 582 \$ en 2009, 271 \$ en 2010, 288 \$ en 2011 et 151 \$ en 2012.

Les paiements des intérêts ou du capital sur ces emprunts sont subordonnés au paiement de tout intérêt ou capital dû en vertu des obligations de premier rang, séries C et D, émises par la Société.

Note 7**CAPITAL-ACTIONS****Autorisé**

Nombre illimité d'actions, sans valeur nominale

- Ordinaires, votantes et participantes
- Privilégiées, catégorie A, non votantes et non participantes, n'ayant droit à aucun dividende, rachetables au montant du capital versé
- Privilégiées, catégorie B, non votantes et non participantes, n'ayant droit à aucun dividende, rachetables au montant du capital versé

Émis et entièrement payé

	2007	2006
10 000 actions ordinaires	10 \$	10 \$
1 000 000 d'actions privilégiées catégorie A	1 000	1 000
	1 010 \$	1 010 \$

Note 8**JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

La juste valeur de la trésorerie, des intérêts courus, des autres créances et des autres charges à payer est égale à la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Au 31 décembre, la juste valeur des autres instruments financiers se détaille comme suit :

	2007		2006	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Billets subordonnés	758 594 \$	750 000 \$	1 266 442 \$	1 250 000 \$
Obligations de premier rang	758 504	747 794	1 273 697	1 250 000
Emprunts	2 171	2 167	3 378	3 355

La juste valeur des billets subordonnés et des emprunts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs à des taux d'actualisation représentant les taux dont la Société pouvait se prévaloir en date de fin d'exercice pour des titres comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur des obligations de premier rang est établie selon les cours du marché.

Note 9**OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES**

Au cours de l'exercice, en plus des opérations divulguées ailleurs dans ces états financiers, la Société a effectué les opérations suivantes avec la Fédération et la Caisse centrale Desjardins :

	2007	2006
Fédération des caisses Desjardins du Québec		
Honoraires professionnels	129 \$	182 \$
Caisse centrale Desjardins		
Frais financiers et autres intérêts sur emprunts	143	224
Autres revenus	127	97

Les opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties apparentées.

Au 31 décembre 2007, Desjardins Sécurité financière ne détenait aucune obligation de la Société (3 128 \$ au 31 décembre 2006).

Au 31 décembre 2007, la Société avait un montant de 17 \$ (76 \$ au 31 décembre 2006) en charges à payer à la Caisse centrale Desjardins et un montant de 13 \$ (5 \$ au 31 décembre 2006) à la Fédération.

Note 10

GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la Société est de maintenir des capitaux propres suffisants permettant d'assurer la continuité de ses opérations, dont le paiement régulier du dividende à ses actionnaires.

La Société, filiale à part entière de la Fédération, n'est pas elle-même soumise à des exigences réglementaires relatives à son capital, celles-ci s'appliquant plutôt au Mouvement Desjardins dans son ensemble.

Les actifs de la Société sont consolidés aux fins de l'évaluation de la composition et de la suffisance du capital du Mouvement Desjardins, effectué selon la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base émise par l'Autorité.

Note 11

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société a été créée exclusivement pour offrir des valeurs mobilières sur les marchés des capitaux et en investir ensuite le produit dans des valeurs mobilières émises par les caisses Desjardins afin de combler leurs besoins de liquidités. La Société fait donc le lien avec les investisseurs externes dans le but de faciliter aux caisses l'accès aux capitaux institutionnels.

Le conseil d'administration de la Fédération assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement, dont la Société fait partie. Dans certaines de ces responsabilités spécifiques en gestion des risques du Mouvement, le conseil d'administration est appuyé par la commission Gestion des risques, la commission Vérification et Inspection ainsi que le conseil d'éthique et de déontologie.

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, dont le risque de crédit et liquidité ainsi que le risque de marché.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'une caisse de s'acquitter de ses obligations contractuelles relativement aux billets subordonnés émis en faveur de la Société.

Les titres émis par les caisses en faveur de la Société sont en effet subordonnés, quant au droit de paiement, à toutes les autres obligations des Caisses. Ce risque de crédit est toutefois évalué comme minime puisque le Mouvement a mis en place certains mécanismes d'intervention financière à l'appui des caisses éprouvant des difficultés financières. De plus, la *Loi sur les coopératives de services financiers* autorise expressément la Fédération à combler tout déficit d'exploitation d'une caisse dont la réserve générale serait insuffisante.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non à son bilan, à l'échéance de celle-ci ou antérieurement à cette date.

La Société favorise une gestion prudente du risque de liquidité en assurant l'appariement des échéances entre les obligations de premier rang et les billets subordonnés. La Société est également en mesure d'exiger de la part du réseau des caisses le paiement en tout ou en partie des billets subordonnés dans le but de rembourser par anticipation les obligations de premier rang.

De plus, afin d'assurer un accès permanent au marché des capitaux et préserver ainsi ses sources de liquidités, la Société a émis en mai 2006 un prospectus simplifié lui permettant d'émettre, sur une période de 25 mois, des obligations de premier rang pour un montant maximal de 2 G \$.

Gestion du risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la valeur marchande d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt et leur volatilité. La Société est exposée à ce risque en raison de ses positions découlant de ses activités d'intermédiaire entre les caisses et les investisseurs institutionnels. Plus spécifiquement, la Société est exposée au risque de taux d'intérêt correspondant aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique des capitaux propres.

Une gestion dynamique et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêt tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. Ainsi, un appariement des taux d'intérêt sur les obligations de premier rang avec ceux des billets subordonnés est recherché sur la durée entière de ces instruments financiers. De plus, une marge bénéficiaire suffisante pour financer les coûts d'exploitation de la Société est fixée dès l'émission des titres de dettes par la fixation d'un taux d'intérêt sur les billets subordonnés, majoré d'un certain nombre de points de base par rapport au coût de la dette. Par ailleurs, la Société ne détient enfin aucun portefeuille de négociation.



Conjuguer avoirs et êtres